

BULLETIN DE DÉCLARATION - Notice explicative

CINÉMA

- 1 Cadre réservé à l'administration.
- 2 Le remake et le spin-off sont des adaptations d'œuvres préexistantes. A ce titre, vous devez renseigner l'encadré prévu pour les adaptations. Dans ce cas, vous aurez à renseigner le titre de l'œuvre d'origine, son genre, le nom de(s) auteur(s) du film, le producteur et l'année de production. Concernant les emprunts de personnages ainsi que les adaptations de bible, le contrat de production doit explicitement stipuler qu'il s'agit de l'adaptation d'un ou plusieurs personnages ou bien de l'adaptation d'une bible d'une œuvre télévisuelle.
- 3 Dans le cas d'une adaptation, préciser si l'œuvre d'origine est une œuvre d'expression française ou en langue étrangère et indiquer les éléments nécessaires à son identification.
- 4 A compléter uniquement en cas d'adaptation d'une œuvre littéraire de langue étrangère utilisant une **traduction éditée**.
- 5 Cadre réservé à l'administration.
- 6 Si le film est une suite, un spin-off ou un remake, indiquer le titre du ou des films précédents.
- 7 **Clés de répartition**
Les droits produits par la télédiffusion d'un film sont répartis selon une clé fixe entre les apports des différents coauteurs. Il est possible que plusieurs auteurs aient collaboré dans une même fonction, dans ce cas, le partage du pourcentage correspondant s'effectue de gré à gré entre eux. Il est également possible qu'un auteur ait plusieurs fonctions : il doit donc apparaître au regard de chacun de ses apports.
Le Conseil d'Administration a établi différentes clés de répartition selon la nature du film :

SCÉNARIO ORIGINAL

CLÉ DE RÉPARTITION	
scénario / adaptation	40% (cadre A + B)
dialogues	20% (cadre C)
réalisation	40% (cadre E)

PART DU CRÉATEUR GRAPHIQUE DANS LES ŒUVRES D'ANIMATION

Clé applicable pour toute nouvelle œuvre diffusée à compter du 1er janvier 2009 :

CLÉ DE RÉPARTITION	
graphiste	10% (cadre F)
scénario / adaptation	36% (cadre A + B)
dialogues	18% (cadre C)
réalisation	36% (cadre E)

CLÉ DE RÉPARTITION	
graphiste	7% (cadre F)
œuvre préexistante	30% (cadre D)
adaptation	13.5% (cadre B)
dialogues	13.5% (cadre C)
réalisation	36% (cadre E)

ADAPTATION D'UNE ŒUVRE PRÉEXISTANTE

a / ADAPTATION D'UNE ŒUVRE PRÉEXISTANTE (littéraire ou spectacle vivant)

CLÉ DE RÉPARTITION	
œuvre préexistante	30% (cadre D)
adaptation	15% (cadre B)
dialogues	15% (cadre C)
réalisation	40% (cadre E)

b / ADAPTATION D'UNE ŒUVRE DU DOMAINE PUBLIC

CLÉ DE RÉPARTITION	
œuvre DP	15% (cadre D)
adaptation	22.50% (cadre B)
dialogues	22.50% (cadre C)
réalisation	40% (cadre E)